

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

SORBONNE UNIVERSITÉ

DIPLÔME INTERUNIVERSITAIRE
LASERS MEDICAUX

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.613-2

Vu la délibération du Conseil d'Administration de Sorbonne Université en date du 5 juillet 2004 portant création de ce diplôme interuniversitaire

Vu les pièces justificatives produites par M. ALBAN MACÉ DE GASTINES, né le 18 juillet 1990 à TOULON (083), en vue de son inscription au Diplôme Interuniversitaire LASERS MEDICAUX

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

le **DIPLÔME INTERUNIVERSITAIRE LASERS MEDICAUX**

est décerné à **M. ALBAN MACÉ DE GASTINES**

au titre de l'année universitaire 2022-2023.

Fait à Paris, le 1 décembre 2023

La Présidente



Nathalie DRACH-TEMAM

Le titulaire